



DICRIM - Édition 2021

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE NOUVELLE DE FRESNAY-SUR-SARTHE



La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité. Ce DICRIM est destiné aux habitants de la commune nouvelle de Fresnay-sur-Sarthe afin de les informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand le risque devient réalité.

Ce document est donc à conserver.

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle (inondation, séisme, aléas climatiques) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses), sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Bien informé, chacun sera ainsi à même d'affronter une situation exceptionnelle sereinement de façon responsable et citoyenne.

Qui fait quoi ?

Vous : témoin d'un événement, chaque citoyen doit prévenir la mairie.

Le Maire informe et coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise prévue au Plan Communal de Sauvegarde.

La cellule de crise met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.

L'ensemble des acteurs concernés par la crise : services techniques de la commune, de l'État, de secours, du maintien de l'ordre, d'entretien des réseaux et les bénévoles, est déployé pour gérer la crise et ses conséquences.

Le préfet, prévenu par le Maire en fonction de l'événement, met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

Le risque d'inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Fresnay-sur-Sarthe est concerné par les inondations par débordement de la Sarthe amont après des épisodes pluvieux d'automne-hiver. Lors des inondations de 1995, les secteurs suivants ont été touchés : rue du Bourgneuf, rue Victor Hugo rive gauche. Un Plan de Prévention des Risques des Inondations (PPRI) de la Sarthe amont est consultable en mairie, cartographie la zone inondable pour une crue centennale de la Sarthe amont et réglemente l'usage du sol. Le PPRI impose des mesures obligatoires à mettre en œuvre pour les habitations implantées en zone inondable.

Saint-Germain-sur-Sarthe est concerné par les inondations par débordement de la Sarthe amont après des épisodes pluvieux d'automne-hiver. Les secteurs touchés sont l'ensemble des rives de la rivière Sarthe et aux lieux-dits « Le Carouge » et « Le Gué Lian ». Les dernières crues les plus importantes de la Sarthe amont sont celles de 1995, 1999 et 2001. Un Plan de Prévention des Risques des Inondations (PPRI) de la Sarthe amont est consultable en mairie, cartographie la zone inondable pour une crue centennale de la Sarthe amont et réglemente l'usage du sol.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT : S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde, mettre hors d'eau les meubles, documents importants, médicaments, vêtements et produits dangereux, amarrer les cuves, prévoir des réserves : eau potable, nourriture, couverture, radio à piles, bougies, repérer les stationnements hors zone inondable.

PENDANT : S'informer de la montée des eaux sur www.vigicrues.gouv.fr et en mairie, couper le gaz et l'électricité, se réfugier sur un point haut préalablement repéré, éviter les déplacements, ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants veillent sur eux, ne pas chercher à traverser une zone inondée à pied ou en voiture, écouter la radio, éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours. Si vous êtes surpris par la montée des eaux, rejoindre un point haut. N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

APRÈS : Aider les personnes sinistrées, aérer et désinfecter les pièces, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche, chauffer dès que possible, ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires, se renseigner des démarches d'indemnisation.

Le risque climatique



Les risques climatiques comprennent le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la canicule, le grand froid, la neige et le verglas.

Notre secteur géographique est périodiquement touché par ces phénomènes : la tempête en décembre 1999, les chutes de neige en décembre 1996, la canicule de 1976 et 2003, ...

Météo-France diffuse une carte de vigilance sur www.meteo.fr, relayée par les médias. Cette carte informe des événements qui peuvent être dangereux dans les 24 heures à venir. Chaque département possède une couleur (vert, jaune, orange ou rouge) correspondant à un niveau d'alerte. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics locaux s'organisent pour réagir selon le plan départemental.



LES BONS RÉFLEXES

S'informer, limiter ses déplacements et rester à l'abri.

- **Vents violents** : rentrer ou fixer les objets,
- **Fortes précipitations** : ne pas s'engager sur une voie immergée,
- **Orages** : ne pas s'abriter sous un arbre, éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- **Neige** : Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation dans un véhicule,
- **Canicule** : Aérer la nuit, buvez au moins 1,5 l d'eau par jour, si vous connaissez des personnes âgées prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Le risque transport de matières dangereuses



À **Fresnay-sur-Sarthe**, le risque présenté par les T.M.D est consécutif à un accident lors de leur acheminement. Les matières dangereuses sont des substances pouvant présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives.

À **Saint-Germain-sur-Sarthe**, le risque des T.M.D. concerne l'ensemble de la voirie routière, et principalement les voies les plus circulées, comme la RD 338 Le Mans/Alençon, la RD 310, la RD 39 et la RD 115. On note aussi qu'elle est traversée par la ligne SNCF Le Mans/Médizon. Une canalisation de transport de gaz haute pression traverse la commune d'est en Ouest.

À **Coulombiers**, le risque des T.M.D concerne l'ensemble de la voirie routière et principalement les voies les plus circulées : comme les axes Autoroute A28 et la RD n°118 liaison La Hutte à Chérancé, ainsi que la ligne SNCF Le Mans/Caen.

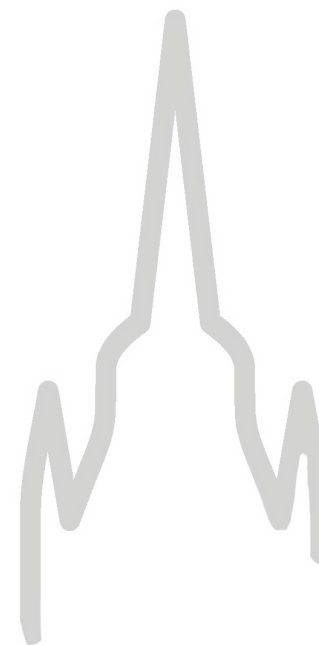
La circulation et la signature des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Un module spécifique du plan O.R.S.E.C. départemental est consacré aux mesures à mettre en œuvre en cas d'accident.

LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes témoins d'un accident TMD

Alerter : les pompiers 18 ou 112 - la gendarmerie 17 - le SAMU 15.

Ne pas toucher aux produits déversés, protéger la zone de l'accident afin d'éviter un sur-accident. Baliser la zone sinistrée, éloigner les personnes, ne pas fumer.



Le risque industriel



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Les générateurs de risques sont regroupés en 2 familles :

- Les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (engrais, ...)...
- Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole.

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous 3 typologies d'effets :

- Les effets thermiques (explosion, combustion, ...)
- Les effets mécaniques (ondes de choc, surpression, ...)
- Les effets toxiques (inhalation, ...)

À Saint-Germain-sur-Sarthe, la société AGRIAL exploite des installations comprenant un ensemble de silos de stockage des céréales soumis à autorisation au titre du code de l'environnement et une installation de stockage et de conditionnement d'engrais également soumis à autorisation (le stockage d'engrais est seveso bas). Le risque principal lié au stockage des engrais est le risque d'explosion ainsi que le risque de dégagement de fumée.

LES BONS RÉFLEXES

En cas de dangers évacuer le plus loin possible du périmètre des installations de l'usine.

- **AVANT** : S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde. Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance), et bien connaître le signal d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

- **PENDANT** : Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.

Le risque sismique



Un séisme correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

Comment se manifeste-t-il ? Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** ; c'est le point de départ du séisme.

- **Sa magnitude** ; identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (Échelle de Richter).

- **Son intensité** ; variable en un lieu donné selon sa distance au foyer, elle indique les effets provoqués en ce lieu.

Quels sont les risques dans le département ?

Si le département semble à l'abri des grands tremblements de terre, son sol n'en tremble pas moins épisodiquement et certaines secousses peuvent être parfois perçues par la population. Bien que ses failles (sillon de Bretagne) soient situées à l'extérieur du département (à l'ouest et au sud-ouest de celui-ci), certains séismes associés peuvent être perçus en Sarthe.

LES BONS RÉFLEXES

- **AVANT** : S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité. Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité. Fixer les appareils et meubles lourds.

- **PENDANT** : la première secousse
À l'intérieur, ne pas sortir, se mettre à l'abri dans un angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur, s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut s'abriter sous un porche.

En voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

- **APRÈS** : la première secousse
Évacuer le plus rapidement possible le bâtiment, attention il peut y avoir d'autres secousses, ne pas prendre l'ascenseur. Couper l'eau, le gaz, l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer, en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités.

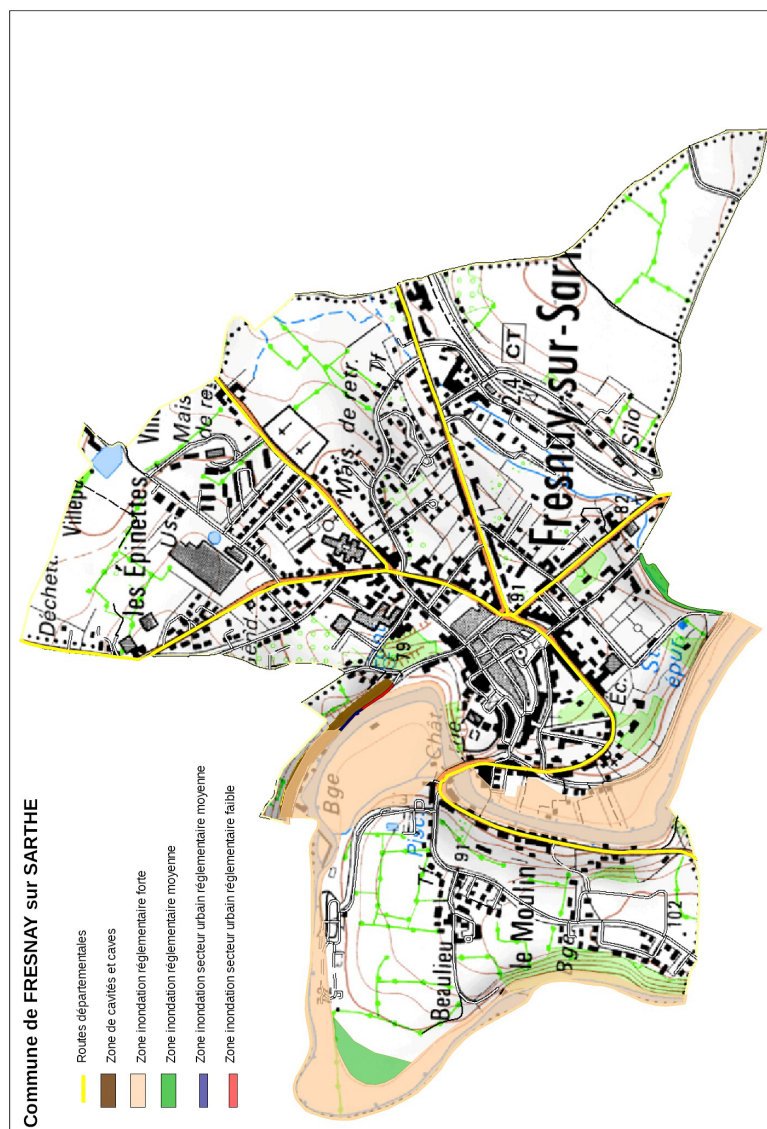
Prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables. S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge).

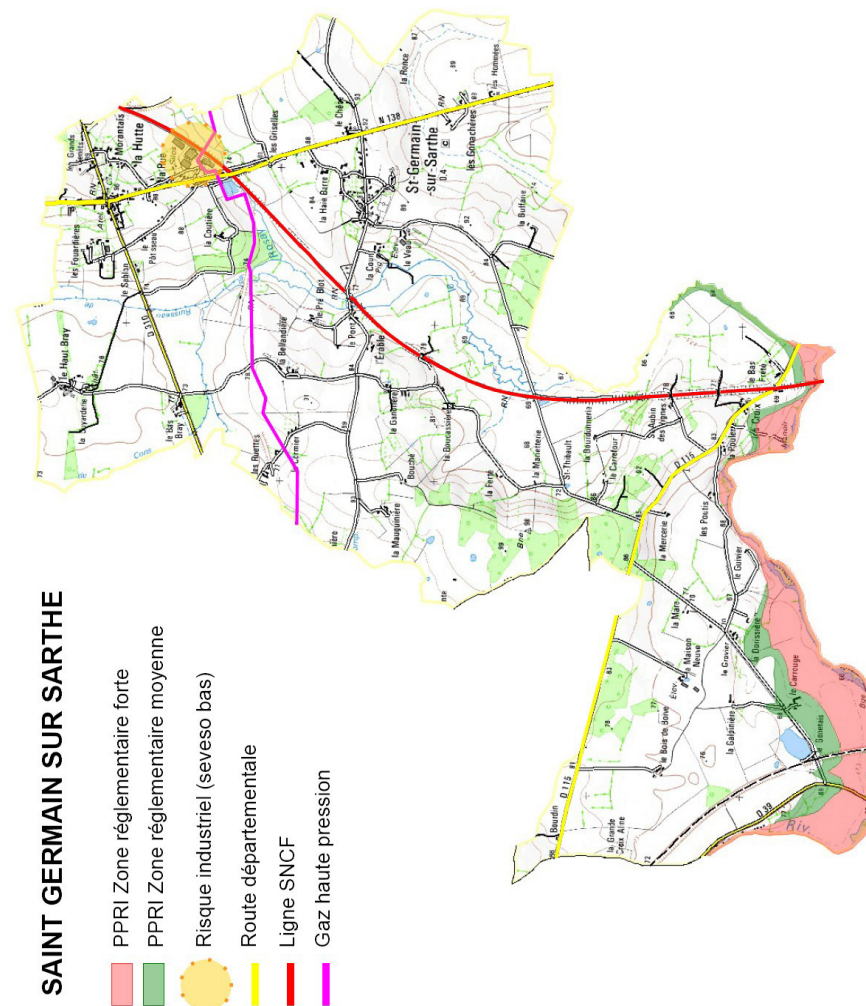
Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.

Écouter la radio.

7



8



COULOMBIERS



L'alerte

En cas d'événement GRAVE (explosion, nuage toxique, tempête, attaque aérienne), l'alerte est de la responsabilité de l'État et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens : sirènes, véhicules sonorisés, radio (Radios locales : Radio Alpes Mancelles 106,3 FM, Chérie FM, RCF, ou Radio France, France Inter, France Bleu), télévision (France 3), téléphone, porte à porte...

DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par le signal national d'alerte, émission de 3 séquences modulées d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 s.

Il convient :

- de se confiner dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation, et réduit le chauffage. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en attendant les consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments.
- de ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle, fermer le gaz.
- de laisser les enfants à l'école, les professeurs veilleront sur eux.
- d'écouter la radio.

FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes caractérisant le signal de fin d'alerte.

Les numéros utiles

EN CAS D'URGENCE

- Numéro européen des secours (et téléphone mobile) 112
- Pompiers 18
- S.A.M.U 15
- Gendarmerie 17
- Dépannage électricité 09 726 750 72
- Dépannage gaz 0 800 47 33 33

OÙ SE RENSEIGNER

- Mairie de FRESNAY-SUR-SARTHE 02 43 97 23 75
- Mairie de SAINT-GERMAIN-SUR-SARTHE 02 43 97 50 14
- Mairie de COULOMBIERS 02 43 97 51 12
- Préfecture S.I.D.P.C. - www.sarthe.pref.gouv.fr 02 43 75 50 57
- D.D.T. - S.E.E. / R.N.T. - www.sarthe.gouv.fr/direction-departementale-des-territoires 02 72 16 41 00
- DREAL (Service de Prévision des crues) - www.vigicrues.gouv.fr 02 72 74 73 00
- Ministère de l'écologie - www.ecologie.gouv.fr
- B.R.G.M (cavités) - www.brgm.fr
- Météo France (répondeur téléphonique 24h/24) - www.meteo.com
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale 02 72 16 43 00
- Direction Départementale de la Protection des Populations 02 72 16 43 43